

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1850

présenté par

M. Ravier

ARTICLE 3

A l'alinéa 5, substituer aux mots "L'acte d'assistance médicalisée active à mourir" les mots :
"L'euthanasie"

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi commande d'employer les bons termes.